

## PROCES – VERBAL COMMISSION REGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du : jeudi 31 août 2017

A : 14h00 (Fin : 16h00)

Lieu : Ligue de Bretagne de Football - MONTGERMONT

Présents : Messieurs M. HAYE, B.LEBRETON, M.Y.HERVIAUX

Assiste : M. S. VALENTIN

### 1 – Dérogations accordées pour la saison 2017/2018

La Commission Régionale du Statut des Educateurs procède au contrôle des demandes de dérogations pour la saison 2017/2018.

#### R2 Seniors :

- La commission accorde la dérogation à L'entente Sportive Sud Outre Rade à Monsieur PADELLEC. Il devra cependant obtenir par équivalence son BEF pour la saison 2018/2019.
- La commission accorde la dérogation à Loudéac Olympique Sporting Club à Monsieur LE GOFF. Il devra cependant entrer en formation BEF pour la saison 2018/2019.
- La commission accorde la dérogation au CORMORANS SPORTIFS DE PENMARC'H à Monsieur PERCELAY Paul. Il devra cependant entrer en formation BEF pour la saison 2018/2019.

#### R3 Seniors :

- La commission accorde la dérogation à ESG GUEGON à Monsieur JEHANNO. Il devra cependant obtenir sa certification au CFF3 lors de la saison 2017/2018.
- La commission accorde la dérogation au FC RANCE FREMUR à Monsieur TROPEE. Il devra cependant obtenir son CFF3 lors de la saison 2017/2018.

#### R2 Seniors féminines :

- La commission accorde la dérogation à LANGOAT JS à Monsieur LE QUEMENT. Il devra effectuer sa formation CFF3 lors de la saison 2017/2018.

#### R2 U19 :

- La commission accorde la dérogation à BAUD FC à Monsieur MONTIER. Il devra cependant obtenir son CFF3 lors de la saison 2017/2018.

### **R3 U17 :**

- La commission accorde la dérogation au GUICHEN FC à Monsieur BROSSAULT. Il devra cependant obtenir son CFF3 lors de la saison 2017/2018.
- La commission accorde la dérogation à l'AS PLOBANNALEC LESCONIL à Monsieur DUPRAT. Il devra cependant obtenir son CFF3 lors de la saison 2017/2018.

### **R4 U15 :**

- La commission accorde la dérogation au GJ DES ENCLOS à Monsieur CAVALEC. Il devra cependant obtenir son CFF2 lors de la saison 2017/2018.
- La commission accorde la dérogation au GJ ST GILLES GEVEZE PARTHENAY DE BRETAGNE à Monsieur BOUGET. Il devra cependant obtenir son CFF2 lors de la saison 2017/2018.

## **2 – Dérogations refusées pour la saison 2017/2018**

### **R1 Seniors :**

- La commission refuse la dérogation au LAMBALLE FC à Monsieur YOBE Loïc. Le statut fédéral impose un contrat de travail avec son entraîneur.

### **R2 Seniors :**

- La commission refuse la dérogation au PLERIN FC à Monsieur RAMBO Francis. Le niveau de diplôme requis pour demander une dérogation étant le BMF minimum.
- La commission refuse la dérogation au GARS DU REUN GUIPAVAS à Monsieur QUEMENER YOANN. Le niveau de diplôme requis pour demander une dérogation étant le BMF minimum.
- La commission refuse la dérogation à l'ESKOUADENN DE BROCELIANDE à Monsieur ECOT CYRILLE. Le niveau de diplôme requis pour demander une dérogation étant le BMF minimum.

### **R3 Seniors :**

- La commission refuse la dérogation à US CLOHARSIENNE à Monsieur FALQUERO Loïc. L'équipe étant en D.R.H l'année précédente.
- La commission refuse la dérogation à US VAL D'IZE à Monsieur LODE Romain. L'équipe étant en P.H l'année précédente.
- La commission refuse la dérogation à l'AS SCRIGNAC à Monsieur HUON David. L'équipe étant en P.H l'année précédente.
- La commission refuse la dérogation à l'AS PLOBANNALEC LESCONIL 2 à Monsieur CHARLOT Cédric. L'équipe étant en P.H l'année précédente.



### **3 – Organigrammes**

La commission précise aux clubs qu'ils doivent remplir leur organigramme avant le 1<sup>er</sup> match de championnat.

La commission souhaite que l'on puisse envoyer une notice d'informations aux présidents de clubs de R1 qui ne sont pas en règles concernant l'obligation d'avoir un entraîneur diplômé du BEF ayant un contrat.

### **4 – Prochaines réunions**

- **Le jeudi 21 septembre 2017 à la LBF à 14H (Réunion restreinte)**
  - Dérogations
  - Organigrammes Seniors
  
- **Le jeudi 28 septembre 2017 à la LBF à 14H (Réunion plénière)**
  - Dérogations
  - Organigrammes Jeunes
  - Liste des clubs en Infractions

S.VALENTIN  
(Secrétaire de séance)